L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Commerce Général, et de la Cour de Commerce.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 JUIN 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 8 Février 1825.

« Il résulte que le Sénat est d'avis que la nomination du gouverneur par le vote populaire est contraire à la Constitution des États-Unis. »

Extrait de la séance de la Chambre des Représentants du 23 Février 1825.

« Résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, qu'il est inconstitutionnel du gouvernement fédéral, par l'élu gouverneur A. B. Roman, a été choisi par la majorité du peuple, et par un acte de la législature, publié dans cette cité, et que ledit A. B. Roman a été nommé gouverneur de cet Etat, et a prêté serment comme tel, et a rempli ses fonctions depuis ce temps jusqu'à présent, et qu'il a été reconnu par le gouvernement fédéral comme tel, et a reçu des communications officielles de lui comme tel, et a correspondu avec lui comme tel, et a reçu des messages officiels de lui comme tel, et a reçu des messages officiels de lui comme tel, et a reçu des messages officiels de